

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 062-216207365-20250409-DEC2025\_066-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION D'UN REPAS EN DIRECTION DES BENEVOLES  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de l'organisation du « repas des bénévoles », le mercredi 25 juin 2025

Vu les propositions tarifaires reçues de la société SARL CCJ charcuterie traiteur ;

DECIDE

**ARTICLE 1** est signé avec la société CCJ charcuterie traiteur (sise 3214 rue de la Lys à Sailly-sur-la-Lys) un devis pour assurer la prestation traiteur (buffet froid avec desserts pour 60 convives), soit un montant de **1002 euros TTC** ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 avril 2025

DEC2025\_066

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

